

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE LA CLÔTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2013**

*Kinshasa - Lingwala
Palais du peuple
15 Décembre 2013*

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Ouverte le lundi 16 septembre dernier, en pleins travaux des Concertations nationales, la présente Session ordinaire se clôture ce jour, conformément à la Constitution et au Règlement Intérieur du Sénat qui régissent notre Institution.

Essentiellement budgétaire, cette Session se termine cependant – hélas - sans le vote de la loi budgétaire 2014 !

Les raisons de cette carence vous ont été exposées dans la lettre conjointe que j'ai signée avec mon Collègue à l'attention du Premier Ministre.

En attendant, le Parlement a autorisé le Gouvernement à gérer l'Etat sur la base des crédits provisoires.

Ces crédits provisoires ont une durée de validité d'un mois, conformément à la loi sur les finances publiques. Ils ne pourront donc courir que du 1^{er} au 31 janvier 2014.

D'où l'impérieuse nécessité pour le Parlement de poursuivre l'examen et l'adoption du projet de loi de finances 2014 avant le terme de cette échéance.

Ledit projet de loi de finances sera voté au cours de la Session extraordinaire qui sera convoquée incessamment. Il sera examiné après le vote de la loi sur la reddition des comptes pour l'exercice 2012.

L'ordre du jour de la Session extraordinaire prévoit en outre l'examen et l'adoption du projet de loi portant amnistie. L'inscription de ce projet de loi se justifie par le souci de donner effet à la volonté de cohésion nationale exprimée lors des Concertations nationales.

En attendant le début de cette Session extraordinaire, j'invite les Sénateurs à demeurer attentif pour la convocation de cette Session extraordinaire.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues,

Au cours de la Session qui s'achève, notre Chambre a adopté, outre la loi portant ouverture des crédits provisoires :

- 13 lois autorisant la ratification ou l'adhésion du pays à certaines Conventions internationales ;
- la loi relative au secteur de l'électricité ;
- la loi portant prévention, contrôle et réduction des armes légères et de petit calibre ainsi que leurs munitions ;
- la loi sur les baux à loyer ;
- la loi fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ;
- la loi portant création et organisation de la profession d'huissier de justice ;
- la loi de programmation relative à la mise en œuvre de la réforme de la Police nationale pour la période 2014-2017.

A cette production législative, il convient d'ajouter quelques initiatives en matière de contrôle parlementaire :

- la réponse du Ministre de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et habitat et des ITPR aux recommandations du Sénat relatives à la gestion administrative et financière du FONER, à la suite de la question orale avec débat du Sénateur BONGONGO Michel ;
- la question écrite du Sénateur SILUVANGI Raphaël adressée au Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des finances sur la rétrocession due à la production pétrolière dans la Province du Bas-Congo ;
- la question orale avec débat du Sénateur MUSENDU Flore au Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des finances sur la structure de la dotation conventionnelle pour les actions sociales, le fonds pour la formation et l'effort de protection du coût d'abandon de PERENCO-REP ;
- l'adoption du rapport de la Commission d'enquête sur la pollution causée par l'exploitation pétrolière à Muanda dans la Province du Bas-Congo.

C'est dire que ça n'a pas été de tout repos, vous avez travaillé beaucoup et bien.

Honorables Sénateurs,

A présent, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bon repos de quelques jours avant la tenue de la Session extraordinaire et, surtout, mes vœux anticipés de Joyeux Noël et de Nouvel an.

Sur ce, je déclare close la Session ordinaire de septembre 2013.

Et je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO